
INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Séance publique du jeudi 30 juin 1842,

PRÉSIDÉE PAR M. LE COMTE MOLÉ, DIRECTEUR.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1842, l'*Éloge de Pascal*.

Le prix a été partagé entre M. DEMOULIN, auteur du n° 13, et M. FAUGÈRE, auteur du n° 26; l'accessit avec médaille d'or a été obtenu par M^{me} Mélanie DOUBLE-COLLIN, auteur du n° 31; une mention honorable a été accordée au n° 28, dont l'auteur est M. CABOCHE.

PRIX MONTYON.

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Deux prix de trois mille francs chacun

1° A *Madeleine* SAUNIER, demeurant à Saint-Étienne-la-Varenne, arrondissement de Villefranche, département du Rhône.

2° A *Marie-Catherine* NAINVILLE, demeurant à Paris, rue Joubert, n° 33, 2° arrondissement.

Sept médailles de mille francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir :

1° A *Julie* POINT, commune de Voiron, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère.

2° A *Marguerite* LEYMARIE, femme POUYADOUX, à Saint-Yriex (Haute-Vienne).

3° A *Flavie-Euphrosine-Joseph* ANSART, commune du Grand-Rullecourt (Pas-de-Calais).

4° Aux époux TROTOT, commune de Villenauxe, arrondissement de Nogent (Aube).

5° A *Jean-Baptiste* FESTIN, employé aux mines de houille de Blanzy, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire).

(5)

6° A *Marie* DELAFORGE, à Échenoz-la-Méline, arrondissement de Vesoul (Haute-Saône).

7° A *Ignace* QUÉTER, à Douai (Nord).

Huit médailles de cinq cents francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir :

1° A *Pierre* RUCHE, à Gripport (Meurthe).

2° A *Marie-Joséphine* GOUTELLE, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, n° 31, 1^{er} arrondissement.

3° A *Louise* PERRIN, à la Tour-du-Pin (Isère).

4° Aux époux BUSSON, commune de Sainte-Croix (Sarthe).

5° A la femme GOBEIN, demeurant à Paris, rue du Gindre, n° 8, 11^e arrondissement.

6° A *Marie* ARDAILLON, à Theix, commune de Saint-Genest-Champanel (Puy-de-Dôme).

7° A *Jean* MARTEAU, gendarme de la 13^e légion, en résidence à Toulouse (Haute-Garonne).

8° A *Françoise* COLIN, à Dijon (Côte-d'Or).

L'Académie a décidé que trois médailles frappées en or seraient remises à M. de VIRIEU, à M. THÉVENOT, et à M. TESTEFORT, pour leur dévouement courageux lors de l'événement arrivé au chemin de fer de Versailles, rive gauche, le 8 mai dernier.

I...

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné :

Un prix de quatre mille francs à M. POUJOLAT, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Jérusalem*.

Un prix de trois mille francs à M^{lle} DE LAJOLAIS, auteur d'un ouvrage intitulé : *Éducation pratique des femmes*.

Une médaille de deux mille cinq cents francs à M. PAUTHIER, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les livres sacrés de l'Orient*.

Une médaille de quinze cents francs à M. Onésime LEROY, pour son ouvrage intitulé : *Corneille et Gerson*.

PRIX EXTRAORDINAIRES,

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

PRIX PROPOSÉS POUR 1842.

L'Académie avait proposé, dans sa séance publique du mois d'août 1836, et remis au concours en 1839 et 1841, un prix de trois mille francs, à décerner dans la séance publique de 1842, sur la question suivante :

(7)

Examiner quelle a été, sur la littérature française, au commencement du dix-septième siècle, l'influence de la littérature espagnole, et, en général, rechercher par quel art et par quelles heureuses circonstances notre littérature, à diverses époques, a profité du commerce des littératures étrangères, en maintenant son caractère original.

Le prix a été décerné à M. A. L. DE PUIBUSQUE, auteur du n° 1; l'accessit a été accordé au n° 3, dont l'auteur est M. VIQUIER.

PRIX ACCORDÉS AUX TRADUCTIONS D'OUVRAGES DE MORALE.

Conformément au programme publié par l'Académie dans sa séance publique de 1841,
L'Académie française a décerné

Une médaille de deux mille francs à M. H. BOUCHITTÉ, pour sa traduction de l'ouvrage de saint Anselme de Cantorbéry, intitulé : *Le Rationalisme chrétien*.

Une médaille de douze cents francs à M^{me} la baronne DE CARLOWITZ, pour sa traduction de *la Guerre de trente ans*, par Schiller.

Une médaille de douze cents francs à M. HENRI-MARTIN, pour sa traduction du *Timée*, de Platon.

Une médaille de douze cents francs à M. ALEXIS PIERRON, pour sa traduction du *Théâtre d'Eschyle*.

PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT,

Pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant paru dans l'année, qui, au jugement de l'Académie, puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu,

Le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur d'un ouvrage intitulé : *Récits des temps mérovingiens*, le second à M. Bazin, auteur des ouvrages intitulés : *Histoire de France sous Louis XIII*, et *Histoire du cardinal Mazarin*.

PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ LATOUR-LANDRY.

Le prix fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé, a été décerné cette année, par l'Académie française, à M^{lle} *Élisa* MOREAU.

